

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération
n° 70-2025
Point 4.6.1.8

Point 4.6.1.8 de l'ordre du jour

Tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR de mathématique et informatique proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour l'année 2025/2026.

Le 6 mai 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 36 voix pour et 2 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR de mathématique et informatique proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

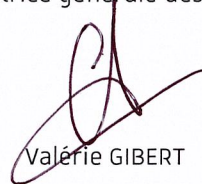
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

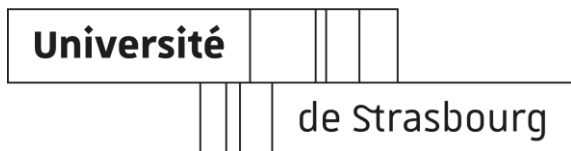
Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

			Tarifs 2024-2025		Tarifs 2025-2026
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	FI droits spécifiques	FI droits spécifiques	Remarques / Modifications
Sciences, techniques, santé					
MAI	DU Actuaire de Strasbourg (année civile)				
MAI	1A - début		160	160	
MAI	1A - fin				
MAI	2A - début		370	370	
MAI	2A - fin				
MAI	3A - début		370	370	
MAI	3A - fin				
MAI	DU Mathématique et application: recherche et interactions	M	0		
MAI	INSCRIPTION DIPLOME COMPLEMENTAIRE – NIVEAU MASTER		164	164	
MAI	INSCRIPTION DIPLOME COMPLEMENTAIRE – NIVEAU doctorat		260	260	
MAI	DU Magistère de Mathématiques de Strasbourg				
MAI	1A		0	0	
MAI	2A		0	0	
MAI	3A		0	0	
MAI	DU CMI ISR				
MAI	L1	L	363	363	
MAI	L2	L	363	363	
MAI	L3	L	363	363	
MAI	M1	M	288	288	
MAI	M2	M	288	288	
MAI	DU CMI IIRVIL				
MAI	L1	L	363	363	
MAI	L2	L	363	363	
MAI	L3	L	363	363	
MAI	M1	M	288	288	
MAI	M2	M	288	288	
MAI	DIU Enseigner l'informatique au lycée				



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2025 - 2026**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : UFR Mathématique - Informatique

Dénomination du DU : DUAS

Date d'approbation par le Conseil de composante : 10 avril 2025

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : voir document budgétaire joint.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

L3 Mathématiques parcours Actuariat – L3 double licence Mathématiques – Economie

Master Actuariat

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

Récurrent : 4h de formation à la déontologie professionnelle de l'actuaire, assurée à titre gracieux par une personne représentant l'institut des actuaires.

Variable : interventions ponctuelles au cours de l'année sous forme de séminaire, sur des thèmes liées à la profession actuarielle (10 à 20h environ)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	61		36 (dont 21 alternants M2)
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser :

Commentaire du résultat :

100% d'étudiants employés dans le domaine de l'actuariat parmi les diplômés 2023

95% d'étudiants employés dans le domaine de l'actuariat parmi les diplômés 2024 ayant indiqué leur situation, et 5% en poursuite d'étude (spécialisation complémentaire en M2 Finance Sorbonne – X).

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Voir enquête ORESIPE (taux de satisfaction globale : 100% (M1 et M2))

2. Budget prévisionnel

Voir document budgétaire joint.

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	60	
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DUAS 1ERE ANNEE	160	Apogee
DUAS 2EME ANNEE	370	Apogee
DUAS 3EME ANNEE	370	Apogee

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

BILAN 2024					
CF MAI DUAS					
RECETTES			DEPENSES		
libellé	N°Cptes	Montants encaissés	libellé	Compte budgétaire	Montants en Crédits de paiement consommés
			PERSONNEL		
		0,00	Rémunérations principales et accessoires	PG_REM	
			Prestations sociales	PG_SOC	
			Cotisation hors CAS	PG_COT_HC AS	
Total (1) :		0,00	Total (1) :		
			FONCTIONNEMENT		
			Fournitures administratives, d'entretien, d'enseignement et de recherche	FG_FOU	801
			Entretien et maintenance	FG_MAI	0
			Documentation	FG_DOC	140
			Organisation de colloques et frais d'inscription aux colloques	FG_COL	0
CFAU	RG_RPRO_APP	47 912	Déplacements, missions, transports	FG_MIS	20 188
Taxe d'apprentissage	RG_RPRO_TAX	27 282	Réceptions	FG_REC	13 560
Droits universitaires DU	RG_RPRO_DRU	7 790	Publicité, publications, relations publiques et reprographie	FG_PUB	723
Colloques	RG_RPRO_COL	1 364	Affranchissements et téléphone	FG_AFF	0
Recettes diverses	RG_RPRO_DIV	3 459	Nettoyage et gardiennage	FG_NET	1 233
			Bourses, gratifications de stages, sub réparties et autres charges spécifiques	FG_SUB	1 300
			Etudes, sous-traitances, assurances, coti. droits de PI, prest. Ser. Ch. Div.	FG_ETU	950
			Achats de prestations internes	FG_PIN	0
			Locations mobilières et immobilières	FG_LOC	5 380
Total (2) :		87 807	Total (2) :		44 275
			INVESTISSEMENT		
			Mobilier, matériel de bureau, de transport et divers	IG_MOB	0
			Matériel informatique, logiciel	IG_INF	2 090
			Total (3) :		2 090
Total (1+2) :		87 807	Total général (1+2+3) :		46 365

Solde budgétaire 2024 est égal aux recettes encaissées moins les crédits de paiement consommés

41 442

Dans la répartition des crédits au budget les dépenses de personnels sont inscrites sur un centre financier spécifique (PAIE7MAI)

Par convention, MAI estime que les dépenses de personnel liées au DUAS s'élèvent à 20 000 € si l'on tient compte de cette affectation, le solde budgétaire rectifié est de :

-20 000

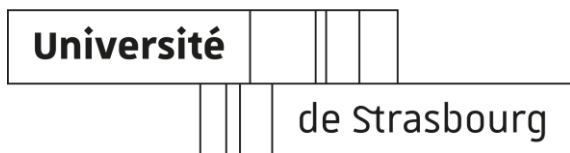
21 442

**BUDGET 2025
CF MAI DUAS**

RECETTES				DEPENSES				
Libellé	N°Cptes	Montants		Libellé	Domaine Fonctionnel	Compte budgétaire	Montants	Observations complémentaires
		Dotations		PERSONNEL				
				Rémunérations principales et accessoires (prestations sociales incluses)	D102	PG_REM	30,000	prévis. heures enseignements liés à l'appr. M2 + H.référentiel
Contribution aux frais de gestion		-33,540.00	apprentissage	Vacations étudiants	D115	PG_REM	2,000	Vac. Concours DUAS
					D115	PG_SOC		
Total (1) :		-33,540.00		Total (1) :			32,000	
		Recettes		FONCTIONNEMENT				
				Fluides	D102	FG_FLU		
				Fournitures administratives, d'entretien, d'enseignement et de recherche	D102	FG_FOU	30,044	5551 déduit réserve de précaution
				Locations mobilières et immobilières	D102	FG_LOC		
				Entretien et maintenance	D102	FG_MAI	2,000	
				Documentation	D102	FG_DOC	3,000	
				Organisation de colloques et frais d'inscription aux colloques	D102	FG_COL	1,500	
CFAU	758	167,700		Déplacements, missions, transports	D102	FG_MIS	24,000	
Taxe d'apprentissage	7481	35,000		Réceptions	D102	FG_REC	10,000	
Droits universitaires DU	70652	7,700		Publicité, publications, relations publiques et reprographie	D102	FG_PUB	2,500	
				Affranchissements et téléphone	D102	FG_AFF	500	
				Nettoyage et gardiennage	D102	FG_NET		
				Bourses, gratifications de stages, sub réparties et autres charges spécifiques	D102	FG_SUB	23,765	
				Etudes, sous-traitances, assurances, coti. droits de PI, prest. Ser. Ch. Div.	D102	FG_ETU	5,000	
				Impôts et taxes, pénalités sur contrats, autres pénalités et amendes	D102	FG_TAX		
				Achats de prestations internes	DZ	FG_PIN	5,000	
				Virement inter UB	D102			
Total (2) :		210,400		Total (2) :			107,309	
				INVESTISSEMENT				
				Mobilier, matériel de bureau, de transport et divers	D102	IG_MOB	7,000	
				Matériel informatique, logiciel	D102	IG_INF	25,000	
				Total (3) :			32,000	
Total (1+2) :		176,860		Total général (1+2+3) :			171,309	

Réserve de précaution 30%

-5,551



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2025 - 2026

RENOUVELLEMENT DE DU/~~DIU~~ (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : *UFR de Mathématique et d'Informatique*

Dénomination du DU : *Magistère de Mathématiques de Strasbourg*

Date d'approbation par le Conseil de composante : 10 avril 2025

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : *néant*

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : *néant*

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : *10 étudiants en première année*

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? *Oui*

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : *Licence de Mathématiques (parcours MPA-Magistère) ; Master de Mathématiques (parcours Magistère, dispense possible pour suivre les parcours CSMI ou Statistique).*

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

Intitulé UE	Année/Semestre	Coefficient	Volume
Physique	Magistère 1/S1	6	52h CI
Langues (Anglais ou Allemand)	Magistère 1/S1	3	24h TD
Méthodes analytiques en arithmétique	Magistère 1/S2	6	20h CM, 34h TD
Mémoire	Magistère 1/S2	6	Travail personnel
Équations différentielles et fonctions spéciales	Magistère 2/S3	6	56h CI
Géométrie et topologie	Magistère 2/S4	6	56h CI
Stage	Magistère 2/S4	9	Stage et rapport

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	35+19+9		12+3+2
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	0	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	0
Autres dépenses*	0		
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Résultat (dépenses - recettes)			0

*A préciser :

Commentaire du résultat : Le Magistère de Mathématiques de Strasbourg est parmi les premiers magistères créés en France au milieu des années 1980. L'objectif des magistères était la mise en place de filières d'excellence à l'université. La maquette a évolué au cours des années pour rester en rapport avec les diplômes nationaux mais cet objectif n'a pas changé. En conséquence, le Magistère de Mathématiques permet chaque année de recruter d'excellents étudiants provenant des classes préparatoires de toute la France. Depuis la mise en place de la double Licence Mathématiques et Physique Approfondis, le Magistère s'inscrit en outre dans un parcours universitaire de haut niveau scientifique conduisant d'une entrée au niveau Bac+1 jusqu'au Master.

La formation est prise en charge sur les moyens généraux de l'UFR de Mathématique et d'Informatique. L'encadrement des mémoires et stages relevant du DU est assuré bénévolement par les tuteurs (majoritairement membres de l'IRMA pour les mémoires de première année, enseignants-chercheurs d'autres unités de recherche pour les stages de deuxième année). Les droits de base prélevés sont fixés au niveau Licence pour la première année de DU, au niveau Master pour les années suivantes.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) : Comme les étudiants du Magistère peuvent passer l'agrégation de mathématiques entre les années M1 et M2 ou après obtention du Master, nous avons compté comme abandons les étudiants n'ayant pas validé de M1 et la deuxième année du DU après 2 années d'études. Un bon nombre de ces étudiants a quand-même réussi un autre parcours du Master voire l'agrégation. Compte tenu de l'agrégation, le bilan définitif d'une promotion ne peut être fait qu'à l'issue de 4 années d'études minimum. Les promotions sont identifiées par l'année de l'intégration du DU.

Promotion 2014 : effectif initial **17** ; **5** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **10** étudiants reçus à l'agrégation (certains après validation du M2 recherche ou après redoublement), **7** étudiants ont validé un M2 recherche et ont commencé une thèse. Parmi les derniers, **5** doctorants ont soutenu, une thèse a été abandonnée et la dernière est encore en cours.

Promotion 2015 : effectif initial **17** ; **4** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **11** étudiants reçus à l'agrégation, **2** étudiants ont validé un M2 recherche et poursuivent actuellement en thèse.

Promotion 2016 : effectif initial **13** ; **5** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **1** étudiant a réussi le concours de l'ENS Lyon, **5** étudiants reçus à l'agrégation, **4** ont validé un M2 recherche dont **3** poursuivent actuellement en thèse.

Promotion 2017 : effectif initial **21** ; **8** abandons ou poursuite/redoublement autre filières, **7** étudiants reçus à l'agrégation, **6** ont validé un M2 recherche dont **2** sont actuellement inscrits en thèse.

Promotion 2018 : effectif initial **17** ; **8** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **6** étudiants admis à l'agrégation, **7** étudiants ont validé un M2 recherche et **3** sont actuellement inscrits en thèse.

Promotion 2019 : effectif initial **20** ; **6** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **9** étudiants admis à l'agrégation, **7** étudiants ont validé un M2 recherche.

Promotion 2020 : effectif initial **30** ; **11** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **9** étudiants admis à l'agrégation, **12** étudiants ont validé un M2 recherche, **5** étudiants poursuivent en thèse

Promotion 2021 : effectif initial **17** ; **10** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **8** étudiants admis à l'agrégation, **3** étudiants sont actuellement inscrits dans un M2 recherche, **5** étudiants ont validé un M2 recherche, **3** étudiants poursuivent en thèse

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	25+30+10	0
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

3.

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	0
Autres dépenses*	0		
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Résultat (dépenses - recettes)			0

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE X (1ERE ANNEE DE DU) MASTER X (2EME ET 3EME ANNEES)

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (F, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
ANNEE 1	0	Apogée
ANNEE 2	0	Apogée
ANNEE 3	0	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui Non X

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2025 - 2026**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : **UFR de mathématique et d'informatique**

Dénomination du DU : **CMI ISR et CMI IIRVIJ**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 10 avril 2025

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

En M1 ISR, l'UE « Architecture et développement Web » au S1 a été remplacée par l'UE « Système et programmation temps-réel » au S2, plus en accord avec le thème de la formation et permettant de réduire la charge de travail étudiante au S1. Cette modification est faite à coût constant (les UE concernées sont des UE du parcours SIL du master informatique).

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **Sans objet**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Le DU est accrédité par le réseau FIGURE (renouvellement en 2023 pour 4 ans)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **18,85 étudiants par année (cumulés sur les deux CMI et calculé par : dépenses/(droits spécifiques CMI licence x 3 + droits spécifiques CMI master x 2)**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **oui**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

- **Licence d'informatique**
- **Master de Sciences, Technologie et Santé mention Informatique, parcours Sciences et Ingénierie des Réseaux, de l'Internet et des Systèmes (SIRIS) pour le CMI ISR**
- **Master de Sciences, Technologie et Santé mention Informatique, parcours Image et 3D (I3D) pour le CMI IIRVIJ**

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **603,5 heures éq TD**

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

483,5 heures eq TD (calculées en coût maximum, avec TP=TD) + **120** pour le référentiel

Le seul changement dans la maquette étant le remplacement d'une UE adossée au parcours SIL du master d'informatique vers une autre UE de ce même parcours, le volume horaire non adossé à une licence ou un master n'est pas modifié.

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	total = ISR + IIRVIJ		Total = ISR + IIRVIJ
L1 (ISR + IIRVIJ)	40 = 20 + 20	0	21 = 14 + 7
L2 (ISR + IIRVIJ)	35 = 15 + 20	0	14 = 9 + 5
L3 (ISR + IIRVIJ)	18 = 9 + 9	0	3 = 2 + 1
M1 (ISR + IIRVIJ)	15 = 8 + 7	0	2 = 1 + 1
M2 (ISR + IIRVIJ)	10 = 8 + 2	0	4 = 4 + 2

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	52 * 603,5 € = 31 382 €	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	57 étudiants licence * (618 - 175-80) = 20 691 € 19 étudiants master * (618-250-80) = 5 472 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	néant	Autres recettes *	Contribution du département informatique de l'UFR math-info pour les exonérations des étudiants boursiers = 5 219 €
Autres dépenses*	néant		
Total des dépenses	31 382 €	Total des recettes	31 382 €
Résultat (dépenses - recettes)			5 219 €

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Le nombre d'étudiants boursiers étant élevé (près de 36 % des inscrits), le département d'informatique de l'UFR de mathématique et d'informatique a voté le principe d'une compensation partielle du coût des exonérations afin de préserver l'équilibre financier du DU.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

2020 :

En ISR, 3 diplômés : 3 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 16 diplômés : 2 poursuites en thèse, 12 insertions professionnelles en CDI, 2 n'ont pas répondu à l'enquête.

2021 :

En ISR, 7 diplômés : 3 poursuites en thèse et 4 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 3 diplômés : 1 poursuite en thèse, 2 insertions professionnelles en CDI.

2022 :

En ISR, 6 diplômés : 1 poursuite en thèse, 5 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 6 diplômés : 6 insertions professionnelles en CDI.

2023 :

En ISR, 5 diplômés, 1 poursuite en thèse, 4 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 9 diplômés, 2 poursuites en thèse, 7 insertions professionnelles en CDI.

2024 :

En ISR, 1 diplômé, 1 insertion professionnelle en CDI.

En IIRVIJ, 10 diplômés, 1 poursuite en thèse, 9 insertions professionnelles en CDI.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale Licence	40 + 39 + 35 = 114 étudiants	363 € * 114 étudiants = 41 382 €
Formation Initiale Master	18 + 15 = 33 étudiants	288 € * 33 étudiants = 9 504 €
Exonération Licence	50 boursiers	363 € * 50 étudiants = 18 150 €
Exonération Master	5 boursiers	288 € * 5 étudiants = 1 440 €

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	603,5 * 52€ = 31382 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	41382 + 9504 – 18150 – 1440 = 31296 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	néant	Autres recettes *	néant
Autres dépenses*	néant		
Total des dépenses	31382 €	Total des recettes	31296 €
Résultat (dépenses - recettes)			86 €

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE OU MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
L1, L2 ET L3	363 €	Apogee
M1 ou M2	288 €	Apogee

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Les frais d'inscription annuels globaux sont de 618€, alignés sur les écoles d'ingénieurs publiques. Une partie est constituée des droits nationaux d'inscription au diplôme national support (175€ pour les 1ère, 2ème et 3ème années, 250€ pour les 4ème et 5ème années), une seconde partie est constituée de frais de gestion de l'Université (80€) et le reste constitue les droits spécifiques au DU.

En cas de modification des droits d'inscription des écoles d'ingénieurs en 2025-26, les droits d'inscription au DU devront être adaptés en conséquence.

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2025 - 2026

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : UFR Mathématiques Informatique

Dénomination du DU : DU « Mathématiques et Applications : Recherche et Interactions »

Date d'approbation par le Conseil de composante : 04/2025

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : il n'y a pas d'effectif minimal, car le financement est entièrement assuré par la subvention SFRI de l'ITI IRMIA++.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

9 Parcours de Master en informatique, mathématiques et physique :

Informatique : Master Image et 3D, Master Science et ingénierie du logiciel

Mathématiques : Master Actuariat, Master Calcul Scientifique et Mathématiques de l'Innovation, Master Mathématiques Fondamentales, Master Statistique

Physique : Master Astrophysique, Master Cell Physics

Physique appliquée : Master Modélisation Mécanique pour l'Énergie et l'Environnement

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

82 HETD spécifiques + 50H projet. A noter : la maquette comporte également 54 à 87 HETD supplémentaires, à choisir parmi les UE étiquetées et existantes dans le parcours de Master.

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	22	0	3
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	111H*52 € = 5 772 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	19*164€ = 3 116 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	20%*3 116 € = 623,2 €	Autres recettes *	14 014 €
Autres dépenses*	8 242 €		
Total des dépenses	14 637,20 €	Total des recettes	17 130 €
Résultat (dépenses - recettes)			+2 492,8 €

*A préciser :

Autres dépenses : Prise en charge des missions des intervenants (transport et hébergement) et organisation de l'école d'été

Autres recettes : Subvention SFRI de l'ITI IRMIA++

Commentaire du résultat : Les dépenses de fonctionnement ont été supérieures aux montants mentionnés dans le budget prévisionnel (frais d'organisation de l'école d'été plus élevés que l'an passé et augmentation des frais de mission des intervenants du séminaire interdisciplinaires) mais la subvention SFRI de l'ITI IRMIA++ permet d'absorber complètement le coût de la formation

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Sur les 10 étudiants de la **cohorte 2021** (3 M1, 7 M2), 7 étudiants ont entamé la deuxième année du DU et 5 étudiants ont accompli la totalité de la deuxième année de formation. Cette baisse d'effectif est due au fait que certains étudiants sont partis continuer en Master 2 ou en thèse à l'extérieur de Strasbourg. Sur les 10 étudiants de la cohorte 2021, 8 ont poursuivi en thèse.

Sur les 14 étudiants de la **cohorte 2022** (5 M1, 6 M2, 4 PhD), 8 ont accompli la totalité de la deuxième année de formation. Deux étudiants, ayant fait une pause dans leur formation doctorale pour se consacrer au concours de l'agrégation de mathématiques, continue actuellement le DU. Les 6 étudiants de Master 2 ont poursuivi en thèse et 1 étudiant de Master 1 a poursuivi en thèse.

Sur les 10 étudiants de la **cohorte 2023** (5 M1, 4 M2, 1 doctorant), 8 sont en train d'accomplir la deuxième année de formation. Les 2 étudiants ayant arrêté leur cursus sont des étudiants de M2 n'ayant pas trouvé de financement pour poursuivre en doctorat. Les 2 autres étudiants de Master 2 ont poursuivi en thèse.

La **cohorte 2024** est composée de 9 étudiants (2 M1, 5 M2, 2 doctorants).

Un conseil de perfectionnement a eu lieu en juin 2024, permettant de proposer plusieurs pistes d'amélioration (étoffer le contenu avant la séance, faire plus de publicité pour l'école d'été, allongement des projets et jalonnement avec des étapes de rendu intermédiaire). L'école d'été 2024, intitulée « New Trends in Computing », a accueilli 30 participants (dont 10 étudiants de la cohorte 2023). Malgré certaines sessions pratiques difficiles pour les participants avec peu de connaissance en programmation, l'école d'été a été bien appréciée.

Le prochain conseil de perfectionnement est prévu en juin 2025.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale – Niveau Master	7	164 €
Formation Initiale – Niveau Doctorat	7	164 €
Formation Continue	0	-
Exonération	6	0€

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	111H*52 € = 5 772 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	14*164€ = 2 296 €

Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	20%*2 226 € = 459,2€	Autres recettes *	11 435,20 €
Autres dépenses*	7 500 €		
Total des dépenses	13 731,20 €	Total des recettes	13 731,20 €
Résultat (dépenses - recettes)			0€

*Autres dépenses : Prise en charge des missions des intervenants (transport et hébergement) et organisation de l'école d'été, publicité

Autres recettes : Subvention SFRI de l'ITI IRMIA++

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
INSCRIPTION DIPLOME COMPLEMENTAIRE – NIVEAU MASTER	164 €	
INSCRIPTION DIPLOME COMPLEMENTAIRE – NIVEAU DOCTORAT	164 €	

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :